

Le langage enfin vu sous l'angle des violences sexistes

mercredi 4 avril 2018, par Éliane Viennot

Les derniers mois de l'année 2017 ont curieusement vu converger deux remises en cause de violences sexistes qu'il est rare de penser ensemble. Les deux affaires ont éclaté à quelques jours près : le 22 septembre pour « l'écriture inclusive », pratiquée dans un manuel de CM2 et dénoncée par le *Figaro*, le 5 octobre pour le harcèlement sexuel et les viols perpétrés par Harvey Weinstein durant trois décennies, révélés par le *New York Times*.

Tandis que celle-ci entraînait, tel un tsunami, une vague mondiale de révélations du même ordre, l'autre provoquait en France une sorte d'hystérie collective, alimentée par l'Académie française criant au « péril mortel » (26 oct.), et encore attisée par les 314 profs déclarant dans un Manifeste : « Nous n'enseignerons plus que le masculin l'emporte sur le féminin » (*Slate.fr*, 7 nov.). Ce vent de panique allait conduire des député-es à demander des sanctions au ministre de l'Éducation nationale (15 nov.), et le Premier ministre à publier une circulaire interdisant... l'usage des abréviations dans le *Journal officiel* (21 nov.) ! Pire encore, un retournement historique était annoncé par voie de presse : « L'Académie française promet finalement de s'intéresser à la féminisation de la langue » (*BFM*, 24 nov.). Catastrophe absolue pour celles et ceux qui, depuis des décennies, s'abritent derrière elle pour justifier leur jargon obsolète. « Écrira-t-on l'an prochain, la procureure, la colonelle, la rectrice ? » se désolait *Le Figaro*. De quoi passer une bien funeste trêve des confiseurs... et des confiseuses. La « vieille dame » s'étant rendormie (sauf pour recruter deux hommes de plus – sur ce dossier-là, elle est vigilante [1]), il serait dommage d'en faire autant, et de ne pas profiter de la fenêtre qui s'est ouverte dans nos esprits, comme pour l'affaire Weinstein. L'épisode automnal constitue en effet ce qu'on pourrait appeler la « troisième bataille de la féminisation », après celle de 1984 (consécutive à la création par Yvette Roudy de la « commission de terminologie relative au vocabulaire concernant les activités des femmes ») et celle de 1998 (consécutive à la décision de Jospin et Chirac de suivre les ministres demandant à être nommées au féminin et d'appliquer la règle à toute la fonction publique) [2]. Son analyse est riche d'enseignements qui permettent de mieux comprendre ce qui est en jeu sur ce terrain, et pourquoi il faut continuer de l'investir.

Une tempête attendue

L'effroi linguistique qui a saisi le pays à l'automne dernier est pour une bonne part dû à trois facteurs. Le premier est

l'impréparation des journalistes, aujourd'hui comme hier. En janvier-février 2016, déjà, une émotion considérable s'était élevée dans le petit monde qui commente l'actualité à propos de la « réforme de l'orthographe ». Qui avait vingt-cinq ans d'âge. La seule actualité de l'heure était l'alignement des derniers éditeurs de manuels scolaires sur ceux qui avaient suivi (en ordre dispersé) les consignes recommandées depuis 1990. Au lieu de rappeler ce fait et d'appeler au calme étant donné la modestie de la réforme en question, au lieu d'en profiter pour expliquer pourquoi elle n'avait guère été appliquée et d'informer sur les réformes – de bien plus grande envergure – menées avec succès dans d'autres grands pays de langues romanes, beaucoup de journalistes ont hurlé avec les loups pendant plusieurs semaines. Puis l'actualité a changé, et tout le monde s'est dépêché d'oublier cette flambée d'indignation, sans tirer aucune conclusion de ce qu'elle révélait.

La polémique déclenchée à la rentrée 2017 autour du manuel Hatier n'était pas précisément attendue, d'autant qu'il avait paru en mars. En revanche, celle que pouvait provoquer le Manifeste des profs contre la « règle scélérate » l'était, puisque la récolte des signatures, en cours depuis mai-juin, devait déboucher sur une publication à l'automne. Redoutant la méconnaissance des médias, j'avais demandé à mon editrice d'avertir un certain nombre de journalistes qu'un événement linguistique allait avoir lieu, qu'il ferait certainement du bruit, et qu'on pouvait s'y préparer en lisant notamment *Non, le masculin ne l'emporte pas sur le féminin !* (2014) et *L'Académie contre la langue française : le dossier « féminisation »* (2016) – ouvrages réalisés pour le public non spécialiste. Elle l'a fait, proposant même d'envoyer des services de presse aux intéressé-es. Qui n'ont guère réagi. La presse avait d'ailleurs – déjà – peu réagi lors de la parution de ces livres.

Le deuxième facteur qui explique l'affolement de cet automne est l'impréparation et l'irresponsabilité des autorités politiques, et plus particulièrement de celles qui dirigent le ministère de l'Éducation nationale (où nombre de cadres demeurent pourtant d'un gouvernement à l'autre). En 2016, face à la levée de bouclier

accueillant la « réforme de l'orthographe » (que l'État avait initiée vingt-cinq ans plus tôt, donc), le gouvernement Valls s'était entièrement défaussé. Le 5 février, on pouvait voir (on peut toujours ! [3]) sur le portail du site du Premier ministre, ce message invraisemblable : « *Il ne revient pas au ministère de l'Éducation nationale de déterminer les règles en vigueur dans la langue française. Ce travail revient à l'Académie française, depuis Richelieu.* » Les journalistes désorienté-es (on le serait à moins) s'étaient donc tourné-es vers ladite Académie, qui a juré comme un seul homme qu'elle avait toujours été contre. Ce qu'elles et ils auraient dû savoir.

Qu'un gouvernement républicain puisse s'en remettre aux décisions d'une institution créée sous l'Ancien Régime, dissoute à la Révolution, recrée sous Napoléon, finalisée sous Louis-Philippe, et à laquelle l'État n'a jamais donné de feuille de route (alors qu'il la finance), est pour le moins étrange. Qu'il trouve normal de lui laisser la main sur ce qui est enseigné dans les établissements placés sous sa responsabilité et financés par les contribuables, est stupéfiant. Qu'il ne sache pas, surtout, que depuis De Gaulle, l'Académie *n'est plus en charge de l'orthographe en ce qui relève des affaires de l'État* et de ce qui en dépend (par exemple les concours nationaux), est désespérant. Et pourtant c'est la réalité. Non seulement nos élites politiques ont peur de leur ombre, mais elles « croient » à l'Académie française comme les enfants au Père Noël.

Jean-Michel Blanquer en a encore donné une preuve le 15 novembre dernier à l'Assemblée, en déclarant que « l'usage [est] le seul arbitre [de la langue] avec l'Académie française », et en ajoutant – encore mieux ! – qu'il n'y a en France « qu'une grammaire, comme il n'y a qu'une langue et qu'une République » [4]. Ce qui lui a valu le lendemain, dans la presse, un démenti amusé de quelques linguistes, lui rappelant qu'il existe une « Délégation générale à la langue française et aux langues de France », qui dépend du ministère de la Culture, et qui, selon la communication de ce même ministère, « élabore la politique linguistique du gouvernement en liaison avec les autres départements ministériels ». On croit rêver.

Ce n'est évidemment pas à propos de l'orthographe que le ministre alignait ces sottises, mais à propos du Manifeste des 314 contre lesquels une représentante du MODEM lui demandait de sévir, et la tête encombrée de « points médians » contre lesquels venait de s'élever l'Académie. En première ligne sur les deux fronts, il aurait dû avoir réfléchi, ou, s'il n'a pas le temps, s'être fait conseiller. On aurait dû lui expliquer que le manuel Hatier comportait en tout et pour tout dix de ces fameux points, répartis sur cinq mots, et que, pour le reste, il était excellent ; notamment qu'il suivait, pour une fois, les suggestions des rapports régulièrement commandés par le ministère et pieusement conservés dans ses placards depuis des décennies, à propos de la nécessité d'évoquer davantage les femmes dans les livres scolaires. Concernant l'affaire des accords, on aurait dû lui expliquer que les enseignant-es signataires – tous et toutes diplômées des universités – n'avaient peut-être pas tort, et qu'il suffisait d'annoncer la mise en place d'une commission pour regarder la chose de plus près... On aurait même pu lui

suggérer de féliciter celles et ceux qui avaient pris cette initiative, vu qu'il y a soixante-dix ans qu'elle aurait dû être prise : depuis que la France est officiellement entrée dans un régime d'égalité des sexes.

C'était évidemment compter sans le troisième facteur à l'origine de la panique : l'existence du lobby ultra-réactionnaire qui s'est organisé lors du « mariage pour tous » et qui depuis surveille ce qui se passe à l'école. C'est lui qui a organisé la fronde contre « la théorie du genre » censée gangrener toute l'université [5], lui qui a eu la peau des « ABC de l'égalité ». C'est lui, assurément, qui a remarqué le manuel Hatier, dans les mains des élèves à la rentrée. C'est lui qui a fait circuler la fable de La Fontaine farcie de points milieu, que chroniqueurs et journalistes ont relayée à qui mieux mieux, alors qu'elle est à l'écriture inclusive ce que l'apprentissage de la masturbation était aux ABC de l'égalité. C'est lui qui a fait monter la mayonnaise sur les réseaux sociaux et dans la presse de droite. C'est lui qui est allé tirer l'Académie par la manche, comme il l'avait fait en 2013, après l'adoption du « mariage pour tous » (pour qu'elle explique que *mariage* ne peut signifier qu'*union d'une femme et d'un homme*), et en 2014, après la prise de bec entre Julien Aubert et Sandrine Mazetier à l'Assemblée (pour qu'elle certifie qu'il avait eu raison de l'appeler *Madame le président*) [6]. C'est lui qui a fait pression sur le Premier ministre pour qu'il « sonne la fin de la récré », et c'est lui qui a chanté victoire une fois la circulaire pondue, sans l'avoir lue, alors qu'elle ne va pas dans ce sens-là [7]. Et la presse y a cru, qui ne l'a pas lue non plus.

Le langage, un enjeu central pour l'avancée de l'égalité – ou la conservation du statu quo

L'impréparation des uns et la manipulation des autres n'expliquent pas tout. La brusque montée de la tension autour de « l'écriture inclusive », les excès de langage auxquels elle a donné lieu (« terrorisme », « délire », « massacre »...), la répétition en boucle de la question « *Mais n'y a-t-il pas plus urgent ?* » ou de l'exclamation « *C'est ridicule !* », mais aussi l'intérêt soudain suscité autour de cette question, la soif d'en savoir plus, la multiplication des tribunes dans la presse, sont à la mesure de l'importance du langage pour les êtres humains. Ce qui semble si naturel (nous parlons toute la journée, nous écrivons de plus en plus) est aussi, nous le savons bien, d'une extraordinaire complexité. Nous savons reconnaître qui parle bien et mal. Nous avons honte de nos lacunes. Mais nous croyons, du moins, pouvoir dire ce que nous voulons. Nous pensons être maîtres – et maîtresses – de nos pensées.

Le débat sur l'écriture inclusive, ou plus exactement sur le *langage inclusif* (car sa traduction écrite n'est qu'un volet secondaire de la question), a mis le projecteur sur la preuve du contraire : le langage façonne nos esprits, il oriente nos idées. Nous qui nous croyons libres dans notre for intérieur, nous sommes en réalité formaté-es pour obéir à certaines injonctions,

pour voir le monde d'une certaine façon. En l'occurrence : pour trouver normale la domination masculine. Bien entendu, le langage n'est pas le seul responsable de ce formatage – d'où l'inanité des arguments du type « en farsi il n'y a pas de genre, et pourtant les femmes sont opprimées en Iran ». Bien d'autres agents contribuent à maintenir l'ordre du genre qui règne aujourd'hui un peu partout avec plus ou moins de férocité. Il n'empêche que celui-là en est un puissant, et il l'est d'autant plus que, la plupart du temps, il agit de manière inconsciente, à notre insu. Nous savons que les publicités, les images vues à la télé ou dans les journaux, les livres que nous lisons, les discours que nous entendons, les films que nous voyons nous influencent. Mais du moins n'est-ce pas nous qui les avons produits. Les mots, eux, sortent de notre bouche.

Cette révélation est violente. On n'aime pas découvrir à quel point on se fait avoir, ni à quel point on reproduit un ordre que l'on croit condamner. Et si on ne le condamne pas, si on ne fait pas semblant d'être pour l'égalité, on aime encore moins découvrir que les gens pour lesquels cet ordre a été fait viennent de se rendre compte qu'ils se faisaient avoir, et que d'autres sont en train de les aider à comprendre. La rage contre « les féministes » qui s'exprime depuis cet automne sur les réseaux sociaux ou dans certains médias n'a pas d'autre origine. Celles qui ont dénoncé les violences sexuelles ont montré à quel point elles étaient répandues. Celles qui proposent d'user d'un langage inclusif révèlent que l'autre est exclusif. Et les preuves sont incontestables, sur un plan comme sur l'autre. Les féministes le disent depuis les années 1970 – c'est là leur seule puissance. Mais le reste du corps social ne voulait rien entendre, rien voir, rien penser. C'est l'ampleur du ras-le-bol, aujourd'hui, qui l'oblige à admettre la réalité ; à réfléchir aux mécanismes qui travaillent à notre complaisance, à notre indifférence.

Concernant le langage, nous commençons tout juste à prendre conscience de l'ampleur de ce formatage. Nous savons qu'il existe, depuis trente ans, une polémique autour des noms de métiers et de fonctions : dira-t-on *la juge* ou *le juge* ? Qu'on puisse se poser la question, qu'on ne l'accueille pas d'un éclat de rire, est en soi seul la preuve de notre soumission à l'ordre masculin. Que celles qui s'y soumettent n'aient pas l'impression « d'avoir de la barbe au menton », comme disait M^{me} de Sévigné quand on lui suggérait de parler d'elle au masculin, est la preuve de leur aliénation. Car ces usages n'ont rien à voir avec le français, qui veut (comme toutes les langues romanes) qu'on parle des hommes au masculin et des femmes au féminin – excepté en cas de métaphores (« *Quelle gourde, ce type !* » [8]). Ils ont en revanche tout à voir avec l'histoire et avec le pouvoir : c'est au xvii^e siècle que certains noms d'activités ont commencé d'être bannis : non pas *boulangère*, *servante* ou *actrice*, métiers si féminins, mais *poétesse*, *médecine*, *autrice*, et plus tard *professeuse*, *compositrice*, *graveuse*..., « métiers ne convenant qu'à des hommes », disait Bescherelle dans sa *Grammaire* (1834).

Malgré trois décennies d'explications de textes, certaines femmes en sont encore là : la plupart des cent signataires de la tribune défendant « la liberté [des hommes] d'importuner [les

femmes] » se désignent d'un nom féminin pour les activités « convenant à leur sexe » (*actrice*, *présentatrice*, *danseuse*, *travailleuse du sexe*...) et au masculin pour les autres (*auteur*, *écrivain*, *professeur*, *compositeur*...). L'occasion était-elle trop belle d'observer les liens qui existent entre l'aliénation psychologique et l'aliénation linguistique ? *Le Monde* a décidé, en tout cas, de nous priver de cette réflexion : à une (bizarre) exception près, les titres des quinze signataires mises en avant par le journal ont été mis d'office au féminin [9]. Signe que cette bataille-là, au moins, est gagnée.

Cependant la question des noms n'est qu'une goutte d'eau dans la mer, et la polémique de l'automne a heureusement porté sur le reste : la domination écrasante du masculin dans les énoncés censés parler des deux sexes, et les différentes solutions pour s'en débarrasser.

Des réformes qui ne coûtent rien, qui peuvent rapporter gros, et que la langue elle-même nous suggère

Si le langage inclusif peut sembler nouveau, ce n'est qu'en comparaison avec le langage ordinaire : « *Les professeurs seront en grève demain car ils sont mécontents* ». Trois mots au masculin pour parler d'un secteur où les femmes sont majoritaires ! Et la chose se poursuit le plus souvent sur le texte entier. Pourquoi pas « *Le corps enseignant sera en grève demain pour marquer son mécontentement* » ? Ou « *Les enseignantes et les enseignants seront en grève demain pour marquer leur mécontentement* » ? On a beau se frotter les yeux, on ne voit rien de nouveau là-dedans, ni lexicalement, ni grammaticalement. À moins qu'on ose « *Les enseignant-es...* » ? Ce que nous sommes des milliers à faire tous les jours, quel que soit le signe employé pour abrégé, parce que le besoin d'économiser son énergie est humain, et que les abréviations sont vieilles comme l'écriture. Si celle-là est nouvelle (d'ordinaire il s'agit de raccourcir un mot), elle présente l'avantage d'être parfaitement compréhensible, puisqu'on voit les deux mots rassemblés en un seul.

Il reste évidemment à peaufiner le système, en retenant les meilleures solutions parmi celles qui ont fleuri depuis une vingtaine d'années. Je fais partie des gens qui préconisent le point milieu (signe discret, exempt de connotations, réservé à cet emploi-là), unique en cas de pluriels (les *enseignant-es* et non les *enseignant-e-s*), et réservé aux mots ne présentant qu'une ou deux lettres de différence entre leurs formes féminine et masculine (les *historien-nes recruté-es*). Pour tous les autres, le doublet en toutes lettres serait conservé, combiné à deux autres techniques très anciennes elles aussi : l'ordre alphabétique, qui résout le problème des préséances, et l'accord de proximité, qui évite nombre d'abréviations : « *Les directeurs et directrices seront nommés par le ministre* ». Si vraiment la place est contrainte (tableau, formulaire, tweet...), ou en cas de grosse paresse, la barre oblique unique peut signaler qu'on exprime les deux mots (les *commentateurs/trices*) et non qu'on propose un

néologisme (*commentateurices*), ce à quoi peuvent conduire les tronçatures parfois pratiquées (*commentateur-ricé-s*).

Quant à oser « *Les professeurs et professeuses seront en grève demain* », cela exige de désobéir à Bescherelle & Co, qui trouvaient scandaleux que les femmes investissent une profession faites pour eux seuls. Car c'est ainsi qu'on les nommait, ainsi qu'elles se nommaient [10]. C'est ainsi qu'elles se nomment toujours dans certains pays francophones situés loin de la capitale française et de ses foudres. C'est ainsi qu'il faudrait les renommer, plutôt que *professeuses*, néologisme dont la finale ne s'entend pas – ce qui fait l'affaire des masculinistes obligés de reculer. Nos ancêtres ont employé ce mot (depuis le xv^e siècle au moins) parce que c'est celui que la langue nous propose, à côté de *professeur*, comme *coiffeuse* à côté de *coiffeur* et *porteuse* à côté de *porteur*. Si nous nous effrayons de le prononcer, ce n'est pas qu'il est « laid », c'est que nous croyons sentir le fusil sur notre nuque – celui qui veille à la survie de l'ordre masculin. Même chose pour *écrivaine*, qui était employé au Moyen Âge dans les plus beaux quartiers de la capitale. Et même chose pour *autrice*, qui fait toujours trembler dans les chaumières et les rédactions des journaux, alors que c'est le féminin naturel d'*auteur* et le frère jumeau d'*actrice*, comme l'autre l'est d'*acteur*, les quatre mots venant du couple de mots latin *auctrix*, *actor*.

Le langage inclusif s'appuie en effet, pour atteindre une réalité vraiment nouvelle – l'égalité des sexes – sur les ressources du français qui, elles, sont très anciennes. Et le travail réalisé à l'occasion de ces retrouvailles permet de mesurer l'ampleur de notre désinformation : sur notre langue, sur son histoire, mais aussi sur l'histoire de la littérature, de la politique, des relations entre les sexes... Si je dis par exemple que le terme *autrice* était familier aux contemporains de Louis XIV, et que je le prouve en citant un journal de ce temps, *La Muse historique* du 27 mai 1662 :

Au Carrousel de notre roi,

La jeune autrice de *Torquate*,

Pièce charmante et délicate,

A fait en style net et fin,

Un Carrousel pour le Dauphin.

J'exhume non seulement le mot mais la femme : Marie-Catherine Desjardins, *alias* Villedieu (1640 ?-1683), romancière, dramaturge, poétesse, jouée devant le roi, dont son contemporain Tallemant des Réaux écrit que son succès fut tel que « tous les gens emportés y ont donné tête baissée, et d'abord ils l'ont mise au-dessus de M^{lle} de Scudéry et de tout le reste des femelles [11] ». De cette véritable vedette, aujourd'hui éditée (un peu), étudiée (un peu), mise en scène par des féministes (un peu), l'école n'aurait-elle pas oublié de nous parler, comme de Catherine Bernard, d'Antoinette Deshoulières (autres grandes dramaturges), et de « tout le reste des femelles », elle qui nous a abreuvé de Molière, Corneille et Racine – et des

autres ? Comme elle a oublié de nous dire – ou de nous faire remarquer – que ces auteurs pratiquaient l'accord de proximité ? Comme elle a oublié d'attirer notre attention sur les difficultés faites à ces femmes pour exprimer leur talent (collèges, universités, académies réservées aux hommes...) et sur les insultes qu'elles ont essuyées ?

Car tout se tient. Tout a été bon, pour faire des femmes le « second sexe », le sexe transparent, le sexe qui s'occupe des corvées domestiques et reste sagement en bas de l'échelle des professions, le sexe disponible pour les plaisirs, le sexe « qui devrait obéir », disait Rousseau. Les règlements, les lois, le droit – c'est l'évidence. L'exclusion des lieux où l'on s'instruit, où l'on passe des diplômes pour pouvoir accéder aux emplois supérieurs – c'est encore l'évidence. Mais aussi le silence sur l'histoire du droit, de l'éducation, du travail, de la littérature, du pouvoir, des luttes..., pour qu'on s'imagine que le sort fait aux femmes est normal, que les choses ont toujours été ainsi, que celles et ceux qui persistent à vouloir autre chose, à trouver que le compte n'est pas bon, sont des fous, des folles.

Oublier l'homme

Je terminerai ce propos par le troisième grand chantier du langage inclusif : celui qui consiste à se débarrasser de LOM (comme écrit la linguiste Edwige Khaznadar). Là encore, un retour en arrière est bien éclairant. Comment se fait-il que nos autorités, nos élites, campent avec la dernière énergie sur les « *droits de l'homme* », là où tous les pays ou presque ont opté pour les « *droits humains* » ? À en croire la Ligue desdits droits, où toutes les tentatives pour la rebaptiser ont échoué jusqu'à présent, il paraît que ce serait trahir l'histoire de la Révolution que d'y renoncer. Pourtant, nous avons renoncé à la guillotine, qui en vient tout droit aussi. Et aux pigeons voyageurs, qu'on utilisait fort à cette époque, comme le rappelait récemment avec humour l'une des lauréates du concours d'éloquence 2017 organisé par le collectif « Droits humains pour tous et toutes » [12]. L'explication est autre. Car de fait, nous avons trahi l'idéal des constituants, qui avaient donné la citoyenneté aux hommes et en avaient privé les femmes ; sans parler de l'idéal de leurs ancêtres des Lumières, qui avaient théorisé la séparation des sphères entre les sexes : aux uns l'espace public, aux autres l'espace domestique (et « l'empire de l'amour »). Nous l'avons fait un jour d'avril 1944, grâce à des gens qui n'avaient pas été élus, après une quarantaine d'autres pays nous devançant parfois depuis soixante ans. Et nul·le ne sait combien de temps la « patrie des droits de l'homme » aurait encore campé sur sa réserve, s'il n'y avait pas eu une guerre, et la décision historique du Comité français de la libération nationale, pour mettre un terme au blocage si bien rôdé des assemblées.

Une fois le mal fait, l'essentiel était de ne pas ébruiter la chose, de ne pas permettre qu'on réfléchisse à la révolution opérée, ni aux moyens à mettre en œuvre pour réaliser les changements qu'elle portait en germe. Loin de fêter le premier vote des femmes, les élites médiatiques et politiques en ont fait un « non-

événement ». Loin de purger les manuels scolaires des récits de mauvaises reines qui, depuis des siècles, justifiaient la mise à l'écart des femmes du champ politique, les responsables de l'Éducation nationale les y ont laissés jusque tard dans la V^e République, avant d'en faire disparaître à peu près toute figure féminine. Loin de revenir sur le dogme du « masculin qui l'emporte sur le féminin », dont la langue française s'était passée jusqu'à Richelieu, et que la III^e République avait juste relooké (on disait jusqu'alors que « lorsque les deux genres se rencontrent, il faut que le plus noble l'emporte », Bouhours, 1675), ces mêmes responsables ont continué de charger l'école de l'incruster dans la tête des enfants. Loin de nommer correctement les femmes qui pouvaient enfin s'investir dans la magistrature et les fonctions électives, la haute administration en charge des directives nationales les a affublées de titres masculins, quitte à faire dérailler la langue française (on se souvient du communiqué : « le capitaine Prieur est enceinte »). Quant aux constitutions, elles ont toutes, depuis lors, réaffirmé notre (?) « *attachement aux Droits de l'Homme et aux principes de la souveraineté nationale tels qu'ils ont été définis par la Déclaration de 1789* », qui avaient permis d'exclure les femmes de la citoyenneté pendant 155 ans, plutôt qu'à la Déclaration universelle des droits *humains* de 1948, qui les incluait.

Moyennant l'ensemble de ces efforts, les Françaises n'ont jamais dépassé les 4,5 % d'élues au Parlement durant les 50 ans suivants. Et les hautes sphères de la fonction publique n'ont commencé à voir leurs « premières femmes » (ambassadrices, préfètes, présidentes d'université, rectrices...) que dans les années 1970. Il a fallu la parution des premières statistiques européennes, en 1992, pour qu'on découvre que la France occupait la dernière position de « l'Europe des douze ». Ce qui peut être vu sous un autre angle : la « patrie des droits de l'homme » – expression qu'il convient de prendre au pied de la lettre – caracolait encore en tête des nations refusant la *gynécocratie*, comme le disaient au xv^e siècle ses intellectuels masculinistes, en se félicitant qu'elle soit la seule à ne pas « tomber en quenouille » [13]. *Leadership* qu'elle avait construit, avec la mise au point de la loi salique, au x^e siècle, et qu'elle reprit en 1789, en mettant en route sa première constitution, que sur ce point devaient copier tous les pays d'Europe.

Une prochaine modification de la Constitution devra donc notifier ce changement d'*attachement*. Il faudra ajouter aussi quelques mots à la phrase « *La France [...] assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens et citoyennes sans distinction d'origine, de race, de sexe, ou de religion* ». Les deux ajouts ne se recouvrant pas, comme on le sait aujourd'hui, puisque des personnes inclassables dans un genre ou l'autre sont discriminées par ce fait même. Bien d'autres choses, encore, devront être réécrites. Le titre II, par exemple : « Le président de la République ».

Expression que les articles suivants déclinent à l'envi, assortie de tout ce qu'il faut de *candidats*, de *Premier ministre*, de *conseillers d'État*, d'*officiers*, de *recteurs*, etc. Et pendant qu'on y est, il faudra débaptiser les « sciences de l'homme », et les « maisons des sciences de l'homme », et le « Musée de l'homme »...

Les personnes qui s'opposent à ces réformes n'ont aujourd'hui plus d'arguments pour soutenir leur point de vue, et elles perdront sans doute bientôt l'aide de l'institution qui leur servait d'appui. C'est la dernière raison de leur colère et de l'outrance de leurs propos. Celui même qui consiste à dire que l'adoption du langage inclusif ne changerait rien, car « la langue ne précède pas les évolutions sociales », n'est qu'une preuve de plus qu'elles n'ont pas compris où nous nous en sommes : le changement a déjà eu lieu. Les pourcentages écrasants d'hommes qui régnaient sur les assemblées, les ministères, les conseils d'administration, les jurys, les présidences... ont commencé à fondre. Et ils vont continuer de le faire. Si nous en sommes venu·es à questionner le langage, à proposer qu'on parle des confiseurs *et confiseuses*, c'est que voici longtemps déjà, des gens qui avaient pignon sur rue se sont mis à parler à l'autre sexe. « *L'une des manies les plus ridicules des hommes politiques, lorsqu'ils haranguent le peuple, est de s'écrier : "Françaises, Français !"* », écrivait l'académicien Jean Dutourd en juin 1984, quelques mois après la création de la fameuse commission de terminologie. Les pères du langage inclusif, c'est eux ! Si nous y sommes revenu·es, depuis quelques années (la campagne *Pour que les hommes et les femmes soient belles !* date de 2011), c'est qu'il y a aujourd'hui suffisamment de femmes en position d'agir et de se faire entendre, et qu'elles n'ont plus peur de leur ombre, elles, ni de contester jusqu'à ce qui semblait, hier encore, inaudible. L'ennemi bouge encore, à n'en pas douter, mais il n'est plus ce qu'il était. Il va se défendre, c'est une évidence, et il va encore trouver des alliées pour l'aider à se défendre. Mais il continuera de s'affaiblir.

Notes

[1] Michel Zinc fut élu à l'Académie française le 14 décembre 2017. Et Patrick Grainville le 8 mars 2018 : « À la suite de cette élection, l'Académie comptera désormais trente-quatre membres, dont seulement quatre femmes, cinq sièges restant à pourvoir. » [Bertrand Leclair, *Le Monde*, 10 mars 2018].

[2] Sur cette « guerre picrocholine », voir É. Viennot et al., *L'Académie contre la langue française : le dossier « féminisation »*, éd. iXe, 2016.

[3] Voir [réforme de l'orthographe](#). Le texte qui suit la phrase citée a été rajouté par la suite ; il est en contradiction avec elle.

[4] Voir cette [déclaration](#).

[5] La réalité est bien différente : à l'exception de quelques disciplines, l'université française a résisté pendant trente ans à l'introduction des problématiques du genre, et certains secteurs y résistent toujours très vaillamment. Voir à ce sujet Nicolas Mathevon & É. Viennot (dir), *La Différence des sexes : questions scientifiques, pièges idéologiques*, Paris, Belin, 2017.

[6] Le député UMP ayant refusé de l'appeler « Madame la présidente », et s'étant vu rappeler à l'ordre, une pétition de 140 députés-es avait demandé la levée de sa sanction ; voir [ma tribune](#). Sur la demande d'intercession relative au mariage pour tous, voir Daniel Garcia, *Coupole et dépendances. Enquête sur l'Académie française* (Éditions du moment, 2014), qui reproduit leur « avis ».

[7] Voir « [la fin de la récré](#) ».

[8] C'est le cas des deux mots toujours mis en avant pour « prouver » que cette loi n'existe pas : *sentinelle* et *estafette*, deux mots d'origine italienne passés en France avec leur genre, comme il se doit. Quant à *sage-femme*, l'expression vaut évidemment pour les deux genres, puisque *sage* y signifie « personne qui sait quoi faire » (face à une femme qui va accoucher).

[9] Les véritables signatures étaient visibles dans la liste complète publiée sur le web.

[10] Voir les occurrences répertoriées sur le site de la [Société Internationale pour l'Étude des Femmes de l'Ancien Régime](#), rubrique « la guerre des mots ».

[11] *Historiette* de M^{lle} Desjardins, l'abbé d'Aubignac et Pierre Corneille.

[12] [Chloé Sebah](#).

[13] Sur cette longue histoire, voir mon étude *La France, les femmes et le pouvoir*, Paris Perrin (1. *L'invention de la loi salique, ve-xvie siècle*, 2006 ; 2. *Les résistances de la société, xviiie-xviiiie siècle*, 2008 ; 3. *Et la modernité fut masculine, 1789-1804*, 2016).